

Résultats annuels 2018 : une année d'avancées significatives

- Rachat finalisé de DNV3837, antibiotique prometteur pour le traitement des infections gastro-intestinales sévères à *Clostridium difficile*, dont l'entrée en Phase II est prévue pour mi-2019
- Démarrage couronné de succès du Programme AGIR : structuration d'une plateforme robotisée d'extraction et de criblage d'activités antibiotiques, réalisation validée par le versement d'1,5 m€ au titre de l'étape-clé 1
- Lancement commercial du premier ingrédient propriétaire cosmétique : Phyt-N-Resist®. Accords de distribution internationaux solides avec Solvay et Univar pour un démarrage des ventes en 2019
- Lancement d'un actif cosmétique en partenariat avec Greentech et mise en place d'autres accords pour des développements qui démarrent en 2019
- Développement en cours du prochain actif cosmétique incluant la perspective d'un lancement en 2019
- Simplification de la structure juridique du groupe : réduction de 4 à 2 entités à la suite (i) de la transmission universelle du patrimoine de DEINOBIOTICS au profit de DEINOVE et (ii) de la fusion absorption de BIOVERTIS par DEINOVE
- Résultat net 2018 du Groupe : - 8,7 m€ contre - 7,3 m€ en 2017, principalement du fait de l'avancement du programme AGIR et de l'intégration du programme clinique DNV3837.
- CIR 2018 perçu à hauteur de 2,5 m€ en janvier 2019

DEINOVE (Euronext Growth Paris : ALDEI), société de biotechnologie française qui s'appuie sur une démarche d'innovation radicale pour développer des antibiotiques innovants et des ingrédients actifs biosourcés pour la cosmétique et la nutrition, **annonce que son Conseil d'administration a procédé à l'arrêté des comptes annuels 2018.**

Charles WOLER, Président du Conseil d'administration de DEINOVE, déclare : « *En 2018, nous avons réalisé des avancées significatives dans nos deux grands domaines d'activité. Dans l'antibiothérapie, le programme AGIR progresse comme prévu, avec le développement de la plateforme robotisée d'extraction et de criblage d'activités antibiotiques et la signature de plusieurs partenariats de recherche pour élargir notre potentiel de souches d'intérêt. En parallèle, l'acquisition du DNV3837, composé-antibiotique répondant à un besoin thérapeutique majeur, nous permet de disposer d'un premier candidat au stade de développement clinique et à fort potentiel. Dans le même temps, notre premier ingrédient cosmétique, l'actif anti-âge PHYT-N-RESIST®, est désormais sur le marché, tout comme le premier produit issu de notre collaboration avec Greentech. Je suis fier du travail accompli par nos équipes.* »

« Nous abordons 2019 avec détermination. Nos équipes préparent activement le démarrage de l'essai clinique de Phase II du DNV3837, une nouvelle étape significative. Les avancées technologiques réalisées sont remarquables et nous dotent d'un outil de R&D unique pour explorer tout le potentiel de souches bactériennes rares dans la perspective d'apporter des réponses à l'enjeu de la lutte contre les résistances aux antibiotiques. En parallèle, nous comptons sur le développement de notre portefeuille d'ingrédients bioactifs pour générer des revenus à court terme, » ajoute Emmanuel PETIOT, Directeur général de DEINOVE.

Faits saillants

Le résultat net 2018 du Groupe affiche une perte de 8,7 m€. L'évolution du périmètre du Groupe intervenue au cours de l'exercice, à savoir l'acquisition de BIOVERTIS et de sa filiale MORPHOCHEM, rend difficile la comparaison avec la perte de 7,3 m€ de l'exercice précédent.

La position nette de trésorerie s'élève à +3,9 m€ au 31 décembre 2018. Au cours de l'exercice 2018, le Groupe a levé 8,8 m€ via la ligne de financement en fonds propres Kepler Cheuvreux et surtout grâce à l'augmentation de capital par placement privé réalisée en juin 2018. Postérieurement à la clôture, le Groupe a perçu 2,5 m€ au titre du CIR 2017 et 1,5 m€ pour le 2^e versement relatif au soutien du PIA au projet antibiotique AGIR.

Le fonds d'investissement TVM Capital, acteur européen majeur du capital-risque dans le secteur des sciences de la vie, au Canada, aux Etats-Unis et en Europe, est entré au capital de DEINOVE en mai 2018, à la suite de l'acquisition de la société BIOVERTIS, venant ainsi renforcer la structure actionnariale de la Société. TVM Capital a ensuite participé à l'augmentation de capital de juin 2018, consolidant ainsi sa position actionnariale.

Sur le plan opérationnel, les principales avancées ont porté sur :

- L'avancement du Programme AGIR (Antibiotiques contre les Germes Infectieux Résistants) avec la structuration de la plateforme robotisée d'extraction et de criblage des activités antibiotiques qui va permettre une analyse accélérée des souches bactériennes rares de DEINOVE ;
- L'entrée en portefeuille du composé clinique DNV3837, candidat-antibiotique *first-in-class* dont le démarrage de l'essai de Phase II est prévu pour mi-2019. Ce composé, ciblant une pathologie sévère en fort développement (infections à *Clostridium difficile*), représente un avancement significatif du portefeuille produits de DEINOVE ;
- La mise sur le marché des premiers actifs cosmétiques de DEINOVE, à la fois propriétaire (Phyt-N-Resist[®]) et en partenariat (Hebelys[®], avec Greentech). Les accords de commercialisation mis en place avec Univar et Solvay pour la distribution de Phyt-N-Resist[®] permettent d'envisager la génération de revenus à court terme.

En 2019, DEINOVE prévoit une montée en puissance de son programme Antibiotiques qui vise à développer un pipeline d'antibiotiques innovants capables de lutter contre les résistances aux antibiotiques. Pour ce faire, DEINOVE renforce ses capacités de criblage, poursuit sa stratégie

d'optimisation de molécules et multiplie les contacts avec des partenaires du secteur à même de l'accompagner pour atteindre son objectif.

En parallèle, DEINOVE prépare activement le démarrage de son premier essai clinique, l'essai de Phase II testant le DNV3837 dans les infections à *Clostridium difficile*. En cas de résultats positifs de cet essai, DEINOVE prévoit d'engager par la suite un essai de Phase III.

DEINOVE poursuit par ailleurs le développement des activités dans les ingrédients bioactifs. L'année 2019 devrait matérialiser les avancées commerciales des ingrédients lancés en 2018, actuellement testés par de nombreuses marques cosmétiques, et voir le lancement de nouveaux ingrédients, en propre comme en partenariat.

DEINOVE est résolument engagée vers le développement d'un panel de composés pour servir ses marchés cibles.

Données financières consolidées synthétiques

Les comptes consolidés au 31 décembre 2018 du Groupe DEINOVE ont été certifiés par les Commissaires aux comptes du Groupe, le cabinet PwC (PricewaterhouseCoopers).

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17
Produits d'exploitation	759	214
Dont Subventions d'exploitation	699	106
Charges d'exploitation	11 225	9 895
Dont frais de Recherche & Développement	8 527	7 440
Dont frais administratifs et généraux	2 698	2 455
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-10 467	-9 681
RÉSULTAT FINANCIER	-6	-5
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	172	296
Impôts sur les bénéfices et impôts différés	-2 014	-2 430
Amortissement des écarts d'acquisition	460	376
Résultat des sociétés mises en équivalence (MEQ)	-	-
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-8 747	-7 335

(en milliers d'euros)	31/12/18	31/12/17
CAT (Comptes à Terme)	1 301	2 000
Prov. pour dépréciat° des Valeurs Mobilières de Placement		
Disponibilités	2 601	2 876
ICNE & Concours bancaires courants		
TRESORERIE & EQUIVALENTS DE TRESORERIE	3 902	4 876

Avancées opérationnelles de l'exercice et postérieures à la clôture

ACTIVITES ANTIBIOTIQUES

PROGRAMME AGIR – ANTIBIOTIQUES CONTRE LES GERMES INFECTIEUX RESISTANTS

Le programme AGIR a été retenu en 2017 par le Programme d'Investissements d'Avenir, opéré par Bpifrance, et bénéficie d'un soutien financier de 14,6 m€ sur 5 ans pour un investissement total de 25 m€. Il vise l'exploration de micro-organismes rares, afin d'identifier et de développer un portefeuille de candidats-médicaments.

Collaboration de recherche avec Naicons¹

DEINOVE a signé une licence exclusive de recherche avec la société biopharmaceutique italienne Naicons. DEINOVE utilisera la puissance de sa plateforme technologique robotisée pour détecter et caractériser les activités antibiotiques de 400 souches issues de sa bibliothèque. En cas de découverte d'une souche d'intérêt, DEINOVE pourra l'acquérir soit via une licence commerciale, soit en pleine propriété, en vue d'engager le développement de candidats-médicaments.

Collaboration avec bioMérieux pour découvrir de nouveaux antibiotiques²

DEINOVE a engagé une collaboration avec bioMérieux, acteur majeur du diagnostic des maladies infectieuses. Dans un premier temps, bioMérieux met à disposition de DEINOVE plus de 250 souches de 130 espèces différentes. DEINOVE et bioMérieux ont conjointement sélectionné les souches retenues pour ce projet dans une logique de diversité biologique.

Collaboration avec Calibr pour élargir l'exploration des potentiels anti-infectieux de la collection bactérienne de DEINOVE³

Dans le cadre de cette collaboration, DEINOVE va fournir à Calibr des extraits bactériens issus de sa propre collection de micro-organismes rares. Calibr explorera le potentiel de ces bactéries pour le traitement de maladies parasitaires et infectieuses négligées comme la tuberculose ou le paludisme, non ciblées par DEINOVE.

¹ Communiqué du 8 mars 2018

² Communiqué du 28 juin 2018

³ Communiqué du 24 octobre 2018

Post-clôture : Le programme AGIR franchit l'étape-clé 1 et perçoit 1,5 m€ de Bpifrance⁴

DEINOVE a annoncé avoir franchi avec succès la première étape clé du programme AGIR. Ce passage d'étape a déclenché le paiement de 1,5 m€.

L'objectif du programme est d'accélérer l'exploration des activités antibiotiques de multiples souches dans des conditions variées en vue détecter de nouvelles structures antibiotiques. La première étape du programme AGIR a ainsi abouti au développement d'une plateforme robotisée d'extraction et de criblage de souches permettant d'identifier des activités antibiotiques. Des premiers extraits d'intérêts ont été détectés.

DNV3837 – CANDIDAT-ANTIBIOTIQUE *FIRST-IN-CLASS* EN PHASE CLINIQUE CONTRE LES INFECTIONS GASTRO-INTESTINALES SEVERES

Acquisition des sociétés BIOVERTIS et MORPHOCHEM et de leur composé antibiotique⁵

DEINOVE a acquis la société autrichienne BIOVERTIS et sa filiale allemande MORPHOCHEM, acquérant de ce fait la propriété du programme antibiotique *first-in-class* MCB3837 (depuis renommé DNV3837). Cette molécule, prête à entrer en Phase II, vise le traitement des infections gastro-intestinales sévères par *Clostridium difficile*, un pathogène classé prioritaire par l'OMS. Cette opération renforce de manière significative l'activité 'Antibiotiques' de DEINOVE avec l'intégration dans son *pipeline* d'un composé en phase clinique.

DNV3837 est un antibiotique administré par voie intraveineuse et qui cible précisément le lieu de l'infection. Il a démontré sa capacité à éliminer les bactéries *Clostridium difficile* sans détruire les autres micro-organismes de la flore gastro-intestinale.

L'Assemblée Générale du 23 mai 2018 a approuvé l'acquisition par DEINOVE de l'intégralité du capital de la société BIOVERTIS et sa filiale allemande Morphochem (détenue à 100%), par le biais d'un apport en nature d'actions, d'options et de droits, principalement auprès de deux fonds d'investissement spécialisés, gérés par TVM Capital qui est de ce fait devenu actionnaire de DEINOVE.

Préparation de l'entrée en Phase II du candidat DNV3837 avec Medpace⁶

DEINOVE a annoncé fin janvier 2019 des avancées dans la préparation de l'étude de Phase II qui testera DNV3837, son candidat-antibiotique le plus avancé, dans les infections à *Clostridium difficile* (ICD). DEINOVE a choisi la société Medpace en tant que Clinical Research Organization (CRO) pour le suivi de l'essai clinique dont le démarrage est prévu mi-2019.

L'essai sera multicentrique, avec un fort contingent aux États-Unis où la prévalence est plus élevée et les autorités de régulation demandeuses de nouvelles options thérapeutiques.

Medpace est un acteur reconnu à l'international, qui a notamment une grande expérience dans les maladies infectieuses et plus particulièrement les infections gastro-intestinales comme les ICD.

⁴ Communiqué du 21 mars 2019

⁵ Communiqués du 13 avril 2018 et 23 mai 2018

⁶ Communiqué du 31 janvier 2019

ACCORD D'OPTION DE LICENCE AVEC REDX PHARMA SUR UNE FAMILLE DE MOLECULES ANTIBIOTIQUES⁷

En mars 2018, DEINOVE avait signé une option de licence exclusive avec la société britannique Redx Pharma pour l'acquisition de son programme anti-infectieux NBTI (*Novel Bacterial Topoisomerase Inhibitor*) ciblant des bactéries multi-résistantes à Gram négatif. DEINOVE disposait de 9 mois pour évaluer ces molécules, et, le cas échéant, confirmer son intérêt et lever l'option. En janvier 2019⁸, DEINOVE a annoncé que l'option sur le programme NBTI ne serait pas exercée, les données collectées lors de la phase d'évaluation n'étant pas jugées conformes aux attentes de DEINOVE pour la poursuite du programme.

ACTIVITES INGREDIENTS BIOACTIFS

Partenariat avec Oléos-Hallstar pour développer deux actifs cosmétiques⁹

DEINOVE a engagé un partenariat avec Oléos-Hallstar en vue de développer deux nouveaux actifs cosmétiques 100% naturels associant les propriétés exclusives des bactéries DEINOVE et la technologie brevetée d'oléo-éco-extraction d'Oléos. La commercialisation de l'un d'entre eux pourrait être lancée en 2019.

Oléos-Hallstar commercialise déjà une vingtaine d'ingrédients actifs auprès de marques de cosmétique en France et à l'international.

Lancement de PHYT-N-RESIST[®], actif anti-âge à base de Phytoène pur¹⁰

DEINOVE a lancé en avril 2018 son premier caroténoïde innovant, le Phytoène, destiné à une utilisation comme actif cosmétique.

Il est produit via un procédé exclusif basé sur la fermentation de sucres naturels par la bactérie extrêmophile *Deinococcus geothermalis*.

DEINOVE a signé deux accords stratégiques¹¹ pour la distribution de PHYT-N-RESIST[®] à l'échelle mondiale :

- Avec Univar pour la distribution dans la zone EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique) ;
- Avec Solvay Novincare HPC, pour la commercialisation en Amérique du Nord et en Asie, sous le nom ReGeN-oPhyt[®]. La collaboration pourrait être étendue par la suite à d'autres développements.

Lancement d'Hebelys[®], premier actif cosmétique issu de la collaboration avec Greentech¹²

DEINOVE et Greentech ont annoncé en avril 2018 le lancement d'Hebelys[®], premier actif issu de la collaboration engagée en mars 2017¹³.

⁷ Communiqué du 22 mars 2018

⁸ Communiqué du 31 janvier 2019

⁹ Communiqués du 30 janvier et du 30 mai 2018

¹⁰ Communiqués du 26 février et du 10 avril 2018

¹¹ Communiqués du 13 septembre et du 2 octobre 2018

¹² Communiqué du 16 avril 2018

¹³ Communiqué du 27 mars 2017

Cet actif anti-âge est obtenu par fermentation d'une bactérie du genre *Sphingomonas* provenant de la bibliothèque de souches de DEINOVE. Hebelys® est commercialisé par Greentech.

Programme COLOR2B : avancement confirmé et perspectives¹⁴

Le projet COLOR2B, mené en collaboration avec le groupe Avril, s'est poursuivi conformément aux plans.

La 3^{ème} phase du projet visait à valider le choix définitif de la souche et à tester les différentes options de production dans la perspective de l'industrialisation et de la commercialisation d'une gamme d'ingrédients alimentaires pour les animaux d'élevage. Une souche a été retenue sur la base de ses très bonnes performances comparées aux produits utilisés aujourd'hui et issus de la pétrochimie. Les étapes suivantes portent sur la validation des dosages optimaux, la mise à l'échelle du procédé et l'approche réglementaire.

Résultats financiers de l'exercice 2018

VARIATIONS DE PERIMETRE

Les comptes consolidés du Groupe DEINOVE en 2017 étaient composés des comptes de la société DEINOVE et de ceux de sa filiale DEINOBIOTICS, détenue à 100%.

Au cours de l'exercice 2018, les variations du périmètre du Groupe ont été les suivantes :

- 23 mai : acquisition de 100% du capital de la société BIOVERTIS, détenant elle-même l'intégralité du capital de la société MORPHOCHEM ;
- 30 juin : fusion transfrontalière entre DEINOVE et la société BIOVERTIS ;
- 1^{er} novembre : transmission universelle de patrimoine de DEINOBIOTICS au profit de DEINOVE.

La différence de périmètres de consolidation entre les deux exercices ne rend pas possible la comparaison de certains postes du bilan et du compte de résultat consolidés entre les exercices 2017 et 2018.

RESULTAT D'EXPLOITATION

Le Groupe a constaté 759 k€ de revenus d'exploitation sur l'exercice, comprenant principalement le versement par Bpifrance de la subvention correspondant au démarrage du programme AGIR, et de manière marginale un paiement du partenaire Avril correspondant à sa participation aux frais de recherche et une subvention de la Région Occitanie en lien avec le programme co-développé avec Olés-Hallstar. En 2017, les produits d'exploitations s'élevaient à 214 k€, intégrant principalement des paiements de partenaires au titre de leur participation aux frais de recherche.

¹⁴ Communiqué du 22 mai 2018

Sur la même période, les dépenses opérationnelles du Groupe ont atteint 11,2 m€, dont 76% en activités de R&D. La variation nette des frais opérationnels entre 2017 et 2018 s'élève à +1.331 k€ (+13%). Elle provient principalement du développement de l'équipe et de l'infrastructure de R&D (+716 k€ au titre des salaires, +188 k€ au titre des autres charges et +62 k€ au titre des dotations aux amortissements). La variation des autres achats et charges externes (+343 k€) inclut un impact de +287 k€ lié à l'intégration de BIOVERTIS et de MORPHOCHEM.

En 2018, l'effectif moyen du Groupe s'est élevé à 62,0 équivalents temps plein (ETP), contre 56,4 sur l'exercice 2017.

RESULTAT NET

La perte nette consolidée de l'exercice s'élève à 8,7 m€. Elle intègre un résultat exceptionnel positif de +172 k€, comprenant un produit de 209 k€, lié à un abandon de créance de Bpifrance au titre du programme THANAPLAST, et une charge exceptionnelle liée à BIOVERTIS. Le résultat financier est non significatif (- 6 k€).

L'impôt sur les bénéfices comprend quasi-exclusivement le Crédit Impôt Recherche. La créance du Groupe au titre de l'exercice 2018 a été estimée à 1.997 k€.

Situation financière

Les besoins financiers de l'exercice ont principalement concerné les dépenses opérationnelles, pour 10,4 m€ (hors dotations aux amortissements), auxquels sont venus s'ajouter des investissements en équipements de laboratoire (loyers de crédit-bail inclus) pour 1,9 m€. Sur la même période, le Groupe a reçu 2,6 m€ d'aides publiques. De plus, DEINOVE a levé 0,7 m€ (net de commissions) par le biais de la ligne de financement en fonds propres signée en décembre 2014 avec Kepler Cheuvreux, et 8,0 m€ (net) par placement privé, réalisé en juin 2018. Postérieurement à la clôture, le Groupe a perçu 2,5 m€ au titre du CIR 2017 (janvier) et 1,5 m€ pour le 2^e versement relatif au soutien du PIA au projet antibiotique AGIR (mars).

Au 31 décembre 2018, la position financière nette du Groupe s'élevait à +3,9 m€. Le Groupe considère qu'il dispose des ressources lui permettant de financer ses activités, dans la configuration actuelle de ses projets, jusqu'au début du 2nd trimestre 2020, ce en poursuivant l'utilisation de la nouvelle ligne de financement en fonds propres mise en place avec Kepler Cheuvreux fin 2018.

Informations corporate

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La société TVM Capital a été désignée comme administrateur par l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2018, pour une durée de trois ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020. TVM Capital a d'abord été représentée

par le Dr. Helmut SCHUHSLER, puis par M. Jean-François LABBE (réunion du conseil d'administration du 25 septembre 2018).

M. Michael CARLOS a démissionné de son mandat d'administrateur en date du 16 décembre 2018. Lors de la réunion du Conseil d'administration du 26 mars 2019, Mme Anne ABRIAT a été cooptée en remplacement de M. Michael CARLOS, pour la durée du mandat de son prédécesseur, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Cette nomination sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2019.

REPARTITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2018, le capital de la Société était composé de 15.624.701 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,40 euro, dont 19.540 (soit environ 0,13% du capital) étaient détenues par la Société dans le cadre du contrat de liquidité confié à Kepler Cheuvreux.

Répartition du capital au 31 décembre 2018 – base non diluée

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage de détention	Droits de vote	Pourcentage
Fonds gérés par Truffle Capital	1 385 637	8,87%	1 833 952	11,28%
Fonds gérés par TVM Capital	1 155 617	7,40%	1 155 617	7,11%
Fondateurs scientifiques	20 000	0,13%	40 000	0,25%
Management et administrateurs	53 990	0,35%	88 101	0,54%
Flottant	13 009 457	83,26%	13 145 233	80,83%
TOTAL	15 624 701	100,00%	16 262 903	100,00%

ÉVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Au cours de l'exercice 2018, le Conseil d'administration a constaté l'émission de 350.000 actions nouvelles au titre des lignes de financement en fonds propres Kepler Cheuvreux¹⁵ et la création de 8.217 actions nouvelles à la suite d'un exercice partiel de BSA-2017-1.

L'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2018 a approuvé l'émission de 500.001 actions nouvelles en rémunération de l'apport en nature d'actions, options et droit préférentiel de la société BIOVERTIS au profit de la société DEINOVE¹⁶.

¹⁵ Communiqués du 1er décembre 2014 et du 21 novembre 2018

¹⁶ Communiqué du 23 mai 2018

Le 14 juin 2018, DEINOVE a procédé à une augmentation de capital pour un montant total de 8.500.002,30 Euros par émission de 3.148.149 actions nouvelles souscrites au prix unitaire de 2,70 euros (valeur nominale : 0,40 Euro ; prime d'émission : 2,30 Euros)¹⁷.

Au total, 4.006.367 actions nouvelles ont été émises au cours de l'exercice 2018, soit une augmentation du capital social de 1.602.546,80 Euros. Au 31 décembre 2018, le capital de la Société était composé de 15.624.701 actions de 0,40 Euro de valeur nominale chacune.

Le rapport financier annuel 2018 sera disponible le 29 mars 2019 à l'adresse suivante :
<http://www.deinove.com/fr/espace-investisseurs/centre-documentation/rapports-financiers>

À PROPOS DE DEINOVE

DEINOVE est une société de biotechnologie française, leader de l'innovation radicale, qui entend contribuer à relever les défis que représentent la résistance aux antibiotiques et la transition vers un modèle de production durable pour les industries de la nutrition et de la cosmétique.

DEINOVE a développé une expertise unique et exhaustive dans le domaine des bactéries rares qu'elle sait décrypter, cultiver, optimiser pour en révéler les possibilités insoupçonnées et ainsi leur faire produire à l'échelle industrielle des molécules biosourcées aux activités d'intérêt. A cette fin, DEINOVE constitue et documente depuis sa création une réserve inégalée de diversité biologique qu'elle exploite grâce à une plateforme technologique unique en Europe.

DEINOVE se développe dans deux domaines d'activité :

- **ANTIBIOTIQUES, anti-infectieux de nouvelle génération** : DEINOVE prépare l'entrée en essai clinique de Phase II d'un premier candidat-antibiotique. La Société poursuit également l'exploration systématique de la biodiversité pour alimenter son portefeuille en nouveaux leads, s'appuyant notamment sur des partenariats avec bioMérieux et Naicons (Programme AGIR soutenu par Bpifrance) ;
- **BIOACTIFS, ingrédients actifs d'origine naturelle** avec la cosmétique comme premier marché et des potentiels en nutrition et en santé : DEINOVE commercialise déjà un premier actif innovant, un second en partenariat avec Greentech, tandis que deux autres sont en développement avec Oléos (Hallstar Group). Elle mène également un programme en nutrition animale avec le Groupe Avril.

Au sein du parc d'activités Euromédecine situé à Montpellier, DEINOVE emploie 62 collaborateurs, essentiellement des chercheurs, ingénieurs et techniciens, et a déposé plus de 300 demandes de brevets à l'international. La société est cotée sur EURONEXT GROWTH® depuis avril 2010.

¹⁷ Communiqué du 15 juin 2018

MONTPELLIER
28 MARS 2019
19H30 CET



CONTACTS

Contacts Investisseurs

Coralie Martin

Marketing, Communication et Relations Investisseurs

Tél. : +33 (0)4 48 19 01 60

coralie.martin@deinove.com

Contacts Presse

ALIZE RP

Aurore Gangloff / Catherine Mégélas

Tél. : +33 (0)1 44 54 36 66

deinove@alizerp.com

Visitez
www.deinove.com

